

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 13 (1925)

**Heft:** 218

  

**Artikel:** Carrières féminines : la femme aviculteur : (basse-courrière)

**Autor:** A.M.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-258616>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

obtenu. Marcherions-nous véritablement à une votation populaire, à une nouvelle campagne sur ce sujet, à une réédition des troubles, des agitations pénibles et malsaines de 1896!... A moins que, comme le suggérait le *Journal de Genève*, l'autre jour, le Tribunal fédéral n'intervienne et n'annule cette initiative comme contraire aux bonnes mœurs? Souhaitons ardemment qu'il en soit ainsi, et que la honte qui pèse sur Genève puisse être enfin balayée définitivement dans un proche délai.

\* \* \*

Parmi les Commissions fédérales qui ont siégé ces dernières semaines, les travaux de deux d'entre elles tout spécialement nous intéressent: ceux de la Commission d'experts pour la révision des articles constitutionnels relatifs à l'alcool, qui s'est réunie à Zoug le 7 septembre, et ceux de la Commission du Code pénal, qui, siégeant à Zermatt, s'est occupée entre autres, problèmes de la question si complexe de la criminalité de l'avortement. Nous ne pouvons mieux faire pour résumer ces travaux, que de reproduire les lignes suivantes que l'un de nos collaborateurs écrivait sur ce sujet dans *La Coopération*:

« Le projet qui est soumis à la Commission des experts pour les articles sur l'alcool apporte deux modifications à l'état actuel:

« 1<sup>o</sup> La distillation commerciale, en gros, du vin, du cidre, des fruits et de leurs déchets sera monopolisée par la Confédération comme c'est le cas pour la distillation des céréales, depuis 1888.

« 2<sup>o</sup> Le commerce des spiritueux par 2 litres et plus ne sera pas imposé, mais dépendra d'une autorisation dont les conditions seront fixées par une loi fédérale.

« Ces modifications sont absolument nécessaires pour diminuer l'alcoolisme qui est devenu un péril national. Sont-elles suffisantes? Qui pourrait répondre oui en toute conscience? Non, elles ne sont pas suffisantes pour diminuer notablement l'alcoolisme. La première modification laisse subsister la distillation domestique, l'alambic à la ferme. Quel triste cadeau on fait à la famille paysanne... pour réduire son opposition fatale au projet de 1922! Car c'est la seule raison de cette grosse brèche qu'on fait au principe du monopole.

« Quant à la vente par deux litres, on n'a pas osé élever la limite, par crainte des... Coopératives, qui redoutent d'être livrées à l'arbitraire des politiciens de clocher. On exigera par contre une autorisation. Si la loi fédérale qui déterminera les conditions de cette autorisation garantit les Coopératives contre tout arbitraire, j'espère que les coopérateurs appuieront cette très modeste réforme...

« La Commission du Conseil National a abordé les délits contre les mœurs par l'avortement. On sait que quelques théoriciens d'extrême gauche demandent à grands cris la suppression de ce délit sous prétexte qu'il ne frappe que les pauvres mères victimes du désordre économique actuel. S'il était un remède si simple à la misère, il faudrait le faire admettre par le législateur. Il peut bien, à l'occasion, éviter à une famille pauvre un accroissement de misère, mais on ne peut le circonscrire dans la loi à ces cas relativement peu nombreux. Dès lors, ce serait le médecin qui trancherait. L'arbitraire, autrement dit. Que de gens qui se découvriraient misérables! Mais que de femmes mutilées, car c'est une opération, et une opération grave!

« Les autres moyens de limitation des naissances sont si répandus que la famille nombreuse devient une rareté. Là encore les allocations familiales apportent la solution normale.

« La Commission pour le Code pénal a écarté la proposition d'autoriser l'avortement pour cause de misère. Mais elle a admis l'intervention du médecin quand la santé ou la vie de la mère est en danger, sanctionnant ainsi une pratique courante qu'on ne peut qu'approuver. Elle a encore admis l'intervention dans les cas de viol et d'inceste, et quand les parents sont aliénés ou faibles d'esprit. Voilà qui peut mener loin si l'on n'exige pas des garanties sérieuses de la part du médecin. »

\* \* \*

Pour finir, signalons que le Comité de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses a définitivement fixé aux 7 et 8 novembre la date de son Assemblée générale à Genève. Celle-ci sera très probablement honorée de la présence de M. le Conseiller fédéral Schulthess, qui viendra entretenir les déléguées comme le public de la grosse question si importante, et de pleine actualité à ce moment-là (on sait que le Conseil Fédéral a fixé la date de la votation populaire au 6 décembre) de l'assurance-vieillesse et invalidité. M<sup>lle</sup> Zellweger, présidente de l'Alliance, fera d'autre part un récit, que nous pouvons prédire d'avance pittoresque et vivant, de son voyage au Canada et aux Etats-Unis, comme seule déléguée suisse au Congrès du Conseil International des Femmes: et soit elle, soit M. Schulthess, ont eu la courtoisie pour notre public romand, dont nous leur devons une vive reconnaissance, de promettre des conférences en français! Nous publierons d'ailleurs dans notre prochain numéro le programme détaillé de cette Assemblée, mais nous tenions dès aujourd'hui à en indiquer la date pour permettre à nombre de nos lecteurs et de nos lectrices de l'inscrire par avance, comme jours réservés à de très intéressantes assises féminines.

E. Gd.

## Carrières féminines

LA FEMME AVICULTEUR

(Basse-courrière)

La Suisse importe chaque année pour 40 millions de produits de basse-cour: ne serait-il dès lors pas indiqué d'augmenter chez nous l'élevage de la volaille et du même coup la prospérité agricole du pays? Ailleurs les femmes ont déjà déployé beaucoup d'activité dans ce domaine, et ont contribué dans une forte mesure au développement de l'agriculture. Celles d'entre nous qui ont le goût de la vie en plein air, de l'indépendance et d'un travail salubre, trouveraient là une tâche attrayante et riche en satisfactions. Il s'agirait avant tout de femmes appartenant aux milieux agricoles, et bien des jeunes campagnardes auraient ainsi la possibilité de gagner leur vie par une activité qui leur est déjà familière.

ACTIVITÉ: Lorsqu'il s'agit d'aviculture, l'élevage des poules vient en première ligne. On peut le spécialiser dans les branches suivantes: 1. production des œufs frais (œufs à la coque); 2. production des œufs pour l'incubation; 3. production de la volaille comestible. La spécialisation est nécessaire pour réussir.

La première tâche qui s'impose à la « basse-courrière », ce sont les soins quotidiens à donner aux volailles et au poulailler: retourner la litière, ramasser les plumes, ratisser le sable, laver les auges et mangeoires, etc., etc. D'autres travaux de propreté et de désinfection doivent être exécutés régulièrement, soit toutes les semaines, soit tous les trois mois, soit tous les ans. L'alimentation de la volaille est de toute importance: l'éleveuse doit s'entendre à composer elle-même la nourriture de façon rationnelle en utilisant le mieux possible les déchets de toute nature. Elle fera chaque jour le compte des œufs et tiendra un registre de la production quotidienne et mensuelle. Si elle fait de l'élevage, un tableau spécial lui fournira des données sur la capacité de reproduction souvent très variable de ses sujets. L'incubation naturelle n'est pas à conseiller et sera remplacée par l'incubation artificielle. L'élevage d'un grand nombre de poussins, les soins minutieux que réclament ces petits êtres délicats, constituent certainement la partie la plus difficile du métier. Vient enfin l'emballage et l'expédition des œufs, des poulets, des poussins d'un jour, et des sujets destinés à l'élevage.

Mentionnons aussi les besognes secondaires: entretien des planchers, fauchage, chaulage, etc. Les murs du poulailler étant souvent utilisés comme espaliers, des connaissances en arboriculture sont nécessaires. L'éleveuse aura aussi à s'occuper du fumier, ainsi que de la culture des pommes de terre et des légumes destinés à la nourriture de sa basse-cour; puis elle sera souvent obligée de faire elle-même de petites réparations au poulailler et à ses accessoires, mais elle emploiera un homme pour les travaux plus pénibles, par exemple pour soulever les sacs de pâtée. On peut joindre à l'élevage des poules celui des canards, des oies, des dindes, des pigeons et des oiseaux de luxe; mais chez nous, et

seulement si l'on demeure au bord de l'eau, l'élevage des oies et des canards entre seul en considération.

**APTITUDES REQUISES:** Sous bien des rapports, la femme est plus apte que l'homme à cette occupation. Son instinct naturel lui est d'une grande utilité, surtout en ce qui concerne l'alimentation et le soin des poussins. L'amour des bêtes, le sentiment du devoir et de l'ordre, le don de l'observation, celui de l'organisation, l'esprit d'initiative, l'intelligence commerciale, sont à peu près indispensables, de même qu'une robuste santé, de la rapidité de mouvement et de l'adresse manuelle. Le travail n'est pas en général pénible, mais parfois très fatigant en pleine saison, lorsqu'il dure quatorze heures par jour. En revanche, les mois d'hiver sont très calmes. Il ne faut avoir aucune faiblesse de vue ou d'ouïe (ce dernier point est important) pour l'élevage des poussins.

**APPRENTISSAGE:** L'apprentissage doit durer au moins une année, de façon à ce que l'on puisse se familiariser avec les diverses besognes suivant les saisons. Il serait bon de passer ensuite une ou deux années comme aide dans une grande exploitation avant de chercher une place d'employée de confiance, ou de diriger sa propre exploitation. Le métier doit être possédé à fond, sous peine de conséquences désastreuses. Mais un apprentissage de quelques mois suffit pour celles qui ont déjà une certaine expérience dans ce domaine, ou qui ne visent pas à en faire leur carrière et veulent seulement savoir diriger leur poulailler. Il sera également profitable aux jeunes filles qui étudient les sciences naturelles et qui cherchent l'occasion d'accroître leurs connaissances en zoologie, en biologie ou en psychologie animale. Les citadines feront bien de passer d'abord quelque temps dans une école ménagère rurale ou une école d'horticulture. Il serait préférable de ne pas commencer d'apprentissage avant l'âge de 17 ou 18 ans, plus tard encore, lorsque le sentiment de la responsabilité sera plus développé chez la jeune fille.

En Suisse, la ferme avicole de Reinach (Bâle-Campagne) est à recommander tout particulièrement pour cet apprentissage. Le prix des cours y est de 800 fr. pour une année et de 500 fr. pour un semestre. Le travail pratique est doublé d'un enseignement théorique très complet. Dans quelques écoles rurales et d'horticulture, on a aussi institué des sections d'aviculture, mais l'instruction n'y est pas si complète que dans les établissements spéciaux. On peut encore envisager un stage à l'étranger, en Angleterre par exemple, ou en Allemagne, où les fermes avicoles privées et officielles sont nombreuses.

#### DÉBOUCHÉS:

a) *Directrices d'exploitations avicoles.* Les offres d'emploi pour directrices d'exploitation avicole ne sont pas nombreuses actuellement. Le nombre de ces emplois ne dépasse guère 10 ou 15 pour la Suisse entière, qu'il s'agisse de propriétés particulières ou de fermes avicoles. Et ces situations sont confiées, pour la plupart, à des femmes allemandes. Mais les jeunes filles suisses sérieusement préparées doivent pouvoir trouver des postes, les personnes de toute confiance étant plutôt rares.

b) *Propriétaires d'établissements avicoles.* Il ne faut pas perdre de vue que la création d'une grande basse-cour exige des connaissances professionnelles étendues, beaucoup d'initiative, un talent d'organisation, une grande facilité d'adaptation et enfin une mise de fonds importante. Sans parler de l'achat d'une propriété avec maison d'habitation, la débutante devra toujours compter avec des années improductives, attendu qu'il est impossible, au moment de la création d'une exploitation avicole, de trouver et d'acheter en nombre suffisant des sujets sélectionnés de bonne qualité. L'avicultrice se verra donc obligée de sélectionner elle-même sa basse-cour, et cela demande des années. La mise de fonds dépendra de l'importance et du mode de l'exploitation. Il importe encore de considérer si les revenus de l'élevage constitueront un gain essentiel ou accessoire. Dans le cas où deux ou trois basse-courières s'associeraient en vue d'une exploitation commune, la mise de fonds de chacune d'elles baisserait naturellement en proportion. L'association avec une femme horticulteur pourrait être envisagée, les bénéfices pouvant être augmentés par suite de l'utilisation de déchets horticoles. Quoi qu'il en soit, la mise de fonds minimale nécessaire pour une exploitation modeste, devant nourrir une personne, atteindra 30.000 fr.; et si l'exploitation doit faire vivre une famille, cette mise de fonds montera à 100.000 fr.

La question de la location d'un domaine peut aussi intervenir;

mais il va sans dire qu'en outre les conditions locales jouent un grand rôle: par exemple, pour une jeune fille ou une femme de la campagne, possédant un terrain et des bâtiments agricoles, l'organisation d'une exploitation de ce genre exigerait une mise de fonds notablement inférieure. La question de la vente des produits obtenus et celle du voisinage d'une station de chemin de fer sont très importantes aussi. Ce qu'il y a de mieux à ce sujet, c'est la proximité d'une grande ville; seulement le prix des terrains augmente en raison même de cette proximité, et la basse-courière doit prévoir un minimum de 10 mètres carrés de terrain par reproducteur. La main-d'œuvre devient aussi plus chère au fur et à mesure qu'on se rapproche d'un centre, alors que l'utilisation d'une camionnette donne de l'indépendance et permet l'achat à bas prix de terrains plus éloignés. Souvent encore l'élevage des poulets est complété par celui du petit bétail, par la culture des petits fruits ou par une exploitation agricole.

c) *Professeurs itinérants d'aviculture.* Il n'est pas impossible qu'une basse-courière, ayant de la facilité de parole et possédant de l'expérience, puisse se créer un champ d'activité comme professeur itinérant, au service d'une école ménagère, d'une école d'agriculture, ou de sociétés avicoles.

**RÉMUNÉRATION:** Là où les aides sont nourries et logées, et cela est le plus souvent le cas, dans une ferme avicole, les appointements mensuels varient entre 60 fr. et 100 fr. Cette rémunération peut atteindre le double, exceptionnellement, pour des services spéciaux. Les appointements payés à l'étranger ne sont pas plus élevés, d'une manière générale, que chez nous.

**ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES:** *Société suisse d'ornithologie (S. O. G.), division aviculture. — Association suisse d'aviculture (S. G. V.). — Association suisse pour l'utilisation des œufs et de la volaille.*

**PÉRIODIQUES:** *Tierwelt* (journal de la S. O. G.); *Journal d'aviculture suisse* (journal du S. G. V.).

A. M.

(Office suisse pour les professions féminines.)

## CORRESPONDANCE

Mademoiselle,

Je me permets de répondre à l'interrogation de Mme Preis, dans son article du 10 juillet, sur Mme A. de Lens. Il existe, en effet, d'autres ouvrages encore que ceux qu'elle a cités. Trois, malheureusement, ne sont qu'en préparation. Ce sont:

*Dans l'ombre du harem.*

*La chouette au soleil.*

*Journal intime.*

Un quatrième est le développement d'une nouvelle écrite en 1915. C'est un roman intitulé:

*L'étrange histoire d'Aguida.*

Recevez, etc.

MARGUERITE BREHM,  
méd. dent. (Bienne).

## Notre Bibliothèque

SARA REY ALVARÉS. *Jusqu'à quel point peut-on parler d'une psychologie différentielle des sexes?* (Aux Editions de la Revue Sincère, Bruxelles, 1925.)

Cette conférence, professée à l'Institut des hautes études de Belgique (section du Séminaire d'histoire de la philosophie), nous promet une prochaine étude de psychologie féminine, établie d'après

## Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la **MAISON DU VIEUX DE LAUSANNE**. Ames charitables, cœurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garde-robes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

**LA MAISON DU VIEUX**

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91.06  
44, rue Martharay, 44 Chèques postaux II, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discretion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant: Fermée le samedi après-midi. **Pensez avant tout aux pauvres du pays !!**